

UNDT/2017/089, Hirji

Décisions du TANU ou du TCNU

Les allégations de sollicitation et de réception de l'argent de plusieurs entrepreneurs individuels internationaux (IIC) ont été prouvés par des preuves claires et convaincantes et que les faits établis ont légalement constitué une faute en vertu du règlement 1.2 (g) et du personnel du personnel et de la règle 1.2 (k) parce qu'en 2014, car en 2014 Et 2015, le demandeur a sollicité et / ou accepté les paiements monétaires de l'IICS sachant que ces paiements étaient effectués en raison de l'aide qu'il avait fournie ou aurait fourni dans son poste d'assistant financier de l'organisation. En l'absence d'une demande d'évaluation de la gestion par le demandeur pour son placement sur Alwop et face à une conclusion selon laquelle les allégations contre le demandeur ont été suffisamment prouvées le défi au placement du demandeur sur Alwop pendant la durée du processus disciplinaire ne pouvait pas être diverti par le tribunal. Les processus d'investigation et disciplinaires qui ont conduit à la séparation du demandeur n'ont été entachés par aucune irrégularité substantielle ou procédurale.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La mesure disciplinaire de la séparation du service, avec une indemnité au lieu d'un avis, et sans indemnité de résiliation, conformément à la règle 10.2 (a) (viii).

Principe(s) Juridique(s)

Les membres du personnel doivent respecter les normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité (règlement du personnel 1.2 (b) Les membres du personnel ne doivent pas utiliser leur bureau ou leurs connaissances acquises à partir de leurs fonctions officielles pour un gain privé, financier ou autre, ou pour le gain privé de tout Un tiers, y compris la famille, les amis et ceux qu'ils préfèrent (règlement du personnel 1.2 (g) et les membres du personnel ne doivent

pas demander ni accepter de faveur, de don, de rémunération ou de tout autre avantage personnel d'un autre membre du personnel ou d'un tiers en échange de la performance , ne pas effectuer ou retarder l'exécution de tout acte officiel (règle 1.2 (k) du personnel. Même si un demandeur n'est pas tenu de demander l'évaluation de la direction pour contester une séparation obligatoire du service qui est une mesure disciplinaire, un congé administratif sans rémunération (Alwop) ne constitue pas des mesures disciplinaires et, par conséquent, l'évaluation de la gestion est une condition sine qua non afin de la contester devant le tribunal.

Résultat

Rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

L'affaire contre le demandeur a été établie par des preuves claires et convaincantes et que des mesures disciplinaires ont été justifiées dans les circonstances.

Applicants/Appellants

Hirji

Entité

MNUSS

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2017/003

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

28 Nov 2017

Duty Judge

Juge Izuako

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Cessation de service

Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 1.2(b)
- Article 1.2(g)

Statut du personnel

- Disposition 1.2(k)
- Disposition 10.2(a)(viii)